



CC des Lacs Médocains (Siren : 243301413)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Carcans
Arrondissement	Lesparre-Médoc
Département	Gironde
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	10/12/2002
Date d'effet	10/12/2002

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Henri SABAROT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	1 route de Bordeaux
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	33121 CARCANS
Téléphone	05 56 03 83 03
Fax	05 57 70 09 24
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	10 392
-----------------------------	--------

Densité moyenne 16,17

Périmètre

Nombre total de communes membres : 3

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
33	Carcans (213300973)	2 351
33	Hourtin (213302037)	3 424
33	Lacanau (213302144)	4 617

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 23

Compétences exercées par le groupement
<p>Production, distribution d'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hydraulique - <i>Etude et travaux visant à assurer la gestion qualitative et quantitative des eaux superficielles et des nappes et milieux naturels associés, conservation et valorisation de ce patrimoine tels que définis dans les statuts du syndicat intercommunal des eaux du bassin versant et des étangs du littoral girondin (SIAEBELG) : représentation substitution auprès du SIAEBVELG.</i>
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assainissement non collectif - <i>Diagnostic et contrôle des installations d'assainissement non collectif : création et gestion d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC).</i> - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés - <i>représentation substitution au sein du SMICOTOM.</i> - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés - <i>représentation substitution au sein du SMICOTOM.</i> - Autres actions environnementales * <i>Protection et mise en valeur des paysages et écosystèmes remarquables. - Etude et travaux visant à assurer la gestion qualitative et quantitative des eaux superficielles et des nappes et milieux naturels associés. Conservation et valorisation de ce patrimoine tels que définis dans les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin Versant et des Etangs du Littoral Girondin (SIAEBVELG): représentation substitution auprès du SIAEBVELG. - Participation de la communauté de communes aux réflexions des organismes de protection et de mise en valeur des milieux et écosystèmes remarquables notamment Natura 2000, Mission Littoral, SAGE. * Entretien des plans plage (liste jointe aux statuts) et accès publics aux plages océanes, études et créations de nouveaux plans plages lacustres. Entretien et amélioration des équipements touristiques et des pistes cyclables en forêt domaniale * Création et entretien de nouveaux sentiers de randonnées pédestres * Nettoyage saisonnier des plages: Ramassage avant saison des déchets déposés sur les plages océanes des 3 communes.</i>
<p>Sanitaires et social</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action sociale * <i>Création, aménagement et gestion de services publics en direction des seniors : - établissements d'accueil - portage de repas * Relais d'Assistantes Maternelles</i>
<p>Développement et aménagement économique</p>

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

1/ Zones existantes listées ci-après : - les zones d'activité "la meule" et "le Huga" sur la commune de Lacanau, - la zone d'activité "les Bruyères" sur la commune d'Hourtin. 2/ Zones futures à créer inscrites dans les documents d'urbanisme locaux (SCOT et PLU) à l'exclusion de l'ancien CFM

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Actions de développement économique à l'exclusion du projet de création de port sur le site de l'ancien CFM : - Relations avec les chambres consulaires et autres partenaires - Actions de promotion du territoire communautaire - Accompagnement des acteurs économiques locaux - Etude et valorisation de l'activité économique du territoire communautaire.

Développement et aménagement social et culturel

- Etablissements scolaires

- Gestion du collège Jules Chambrelent d'Hourtin telle que définie dans les statuts du Syndicat intercommunal du collège Jules Chambrelent d'Hourtin : représentation substitution auprès du SIVU.

- Activités culturelles ou socioculturelles

- Soutien et actions de manifestations sportives et culturelles intéressant les trois communes.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

* Elaboration d'un SCOT. * Mise en valeur des espaces dans le cadre du SCOT

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

- Coordination des PLU communaux.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Mise en oeuvre des procédures d'aménagement et suivi des actions de développement des ZAC touristiques, à l'exclusion des ZAC existantes et du site de l'ancien CFM.

- Transport scolaire

- Ramassage des élèves des 3 communes fréquentant d'une part, le collège de Lacanau et d'autre part, le collège d'Hourtin et les élèves des écoles maternelle et primaire d'Hourtin empruntant l'itinéraire des collégiens, en qualité d'organisateur secondaire.

- Organisation des transports non urbains

Transports de personnes : - à mobilité réduite - en difficulté sociale - isolées - seniors

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

* Création, aménagement et entretien des voies revêtues, classées ou ayant vocation à l'être : - des voies d'accès aux zones d'activité "la Meule" et "le Huga" à Lacanau, "les Bruyères" à Hourtin. - des voies d'accès aux futurs collèges d'Hourtin et de Lacanau (voirie de desserte + parking bus et voitures) - des voies d'accès aux déchetteries existantes - de toutes les pistes cyclables - des voies communales (liste jointe en annexe des statuts) Cette compétence porte sur : - la chaussée - les trottoirs, les accotements, bordures de trottoirs, caniveaux, terre-pleins, fossés, talus à l'exclusion des espaces verts - les ouvrages d'art (ponts, murs de soutènement, carrefours, giratoires) - les bandes cyclables, bandes d'arrêt d'urgence, aires de repos et de service - les ouvrages d'écoulement des eaux pluviales à l'exclusion des puisards L'éclairage reste de compétence communale * Etudes sur le transfert de l'ensemble de la voirie.

Développement touristique

- Tourisme

En partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés, élaboration, animation et mise en oeuvre d'un schéma de développement touristique du territoire en prolongement des orientations stratégiques définies par le Pays, le Département et la Région. Institution et gestion d'un Office de Tourisme communautaire au sens des missions régies par le code du Tourisme. Etude, création, aménagement, qualification, gestion et entretien d'équipements ou de services touristiques

*d'intérêt communautaire. Sont considérés d'intérêt communautaire les équipements ou services touristiques : * structurants préconisés dans les documents "cadres" du développement touristique du territoire. * qui s'inscrivent dans une logique de développement équilibré du territoire et de cohérence d'aménagement. * qui favorisent la fréquentation de la communauté de communes, le développement durable du territoire, l'allongement de la saison et contribuent à l'amélioration de l'accueil touristique. * qui ne se substituent pas à l'initiative des communes membres ou à l'initiative privée. Signalétique touristique et relais information services d'intérêt communautaire. Sont dans ce cadre, considérés d'intérêt communautaire, les équipements situés sur les axes de communication majeurs du territoire et/ou donnant accès à des sites touristiques, médiatiques et économiques clairement identifiables. Institution d'une taxe de séjour dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales. Assistance et ingénierie de conseil à la création sur le territoire de nouveaux pôles et services touristiques privés ou publics. Surveillance des plages. A ce titre est considéré d'intérêt communautaire : * la prise en charge et le management des équipes de surveillance des plages. * les équipements meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de cette compétence.*

Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
Autres
- NTIC (Internet, câble...)
- Aménagement numérique tel que défini par l'article L1425-1 du CGCT.
- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage
<i>Au titre du groupe "Logement et cadre de vie" : création et gestion des aires d'accueil des gens du voyage dans le cadre du schéma départemental.</i>
- Autres
<i>Surveillance des plages. A ce titre est considéré d'intérêt communautaire : - La prise en charge et le management des équipes de surveillance des plages - Les équipements meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de cette compétence.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
33	S. I. D'AMENAGEMENT DES EAUX DES BASSINS VERSANTS ET DES ETANGS DU LITTORAL GIRONDIN (253302806)	SM fermé	43 732
33	SYNDICAT MIXTE "GIRONDE NUMERIQUE" (200010049)	SM ouvert	775 901
33	SYNDICAT MIXTE DU PAYS MEDOC (253304802)	SM fermé	147 781
33	SYNDICAT MEDOCAIN INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (SMICOTOM) (253300701)	SM fermé	55 337
33	SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA SURVEILLANCE DES PLAGES ET DES LACS DU LITTORAL GIRONDIN (253306492)	SM fermé	67 907

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)